

règlement ou bien cela lui causera énormément d'ennui et d'embarras. Je ne connais pas un cas où les crédits aient été accordés, à moins que ce ne fut après entente mutuelle. Je suggère de nouveau à mon honorable ami d'essayer, par un moyen quelconque, de nous indiquer les crédits les plus urgents, et pour ceux-là je suis tout prêt de l'aider.

L'hon. MACKENZIE KING: Je compléterai les observations que vient de faire mon honorable ami, l'honorable député de Shelburne-et-Queen (M. Fielding), en attirant l'attention du premier ministre (M. Meighen) et du ministre des Finances (sir Henry Drayton) sur les dernières remarques faites par moi le 7 avril à ce sujet. J'ai fait remarquer, ce jour-là, que l'opposition n'avait point l'intention d'embarrasser le Gouvernement en ce qui concerne les crédits nécessaires au paiement des appointements et salaires, ainsi que pour les besoins essentiels du service. J'ai ajouté que, habituellement, lorsqu'il s'agissait de voter des crédits provisoires, la question faisait l'objet d'une conférence entre les deux partis de la Chambre, et j'ai laissé au Gouvernement toute la latitude voulue pour conférer de la chose avec l'opposition d'une manière courtoise et amicale. Qu'on me permette de relire ce que je disais le 7 avril. Voici mes remarques qu'on trouvera à la page 1773 du compte rendu non révisé des débats:

En prenant cette attitude, nous n'avons aucun désir de mettre le personnel administratif dans l'embarras ni de lui faire porter la peine que mérite la négligence du Gouvernement; on nous trouvera prêts à faire le meilleur accueil à toute proposition relative aux mesures qu'il pourrait y avoir lieu de prendre à l'égard des appointements du personnel des services intérieurs et extérieurs. Quant aux autres dépenses, le Parlement a le droit, sauf entente préalable, d'examiner minutieusement chaque article des crédits avant de les adopter.

Par cette demande, monsieur le président, nous ne faisons que maintenir le droit qu'a le peuple de contrôler les dépenses publiques par l'intermédiaire de ses représentants.

Mon honorable ami a prétendu qu'il n'y avait aucune différence entre la demande que fait le Gouvernement aujourd'hui et d'autres demandes semblables faites les années précédentes. Il me permettra de lui faire observer que le crédit qu'on nous demande aujourd'hui représente \$71,499,703.70. En 1902, la dépense totale du service public n'atteignait pas \$50,000,000. Aujourd'hui on nous demande de voter à une heure d'avis plus de 71 millions. Jusqu'en

1908, la dépense totale au compte du revenu consolidé n'atteignait pas 70 millions, c'est-à-dire moins que ce qu'on nous demande en ce moment. En 1909, la dépense s'élevait à 84 millions, en 1910, 79 millions, et en 1911, 87 millions. C'est le plus gros chiffre qui ait été atteint avant le changement de ministère en 1911, et il n'est guère plus élevé que la somme qui nous est demandée aujourd'hui à titre provisoire. Nous considérons que dans l'intérêt public il est absolument nécessaire que les représentants du peuple contrôlent les dépenses considérables qui sont faites par le Gouvernement.

Je ferai remarquer à mon honorable ami que la Chambre discute depuis plus d'une journée un seul article de 8 millions qu'elle n'a pas cru devoir encore adopter.

Cependant, les honorables députés à droite de la Chambre se proposent maintenant de nous forcer à voter un sixième de ce montant et, en conséquence, renverser la position que nous avons prise de ce côté-ci, c'est-à-dire que ces dépenses ne sont pas justifiées dans les circonstances actuelles. Puis-je résumer en deux mots l'attitude que nous prenons? Nous sommes prêts, en tout temps, à nous rencontrer en délibération avec les honorables députés de la droite, à consentir à leur donner ce qui est nécessaire pour payer les salaires et appointements des employés publics. Nous sommes même prêts à faire davantage et à leur accorder ce qui est nécessaire pour continuer l'entretien des services publics de manière à ne pas causer d'embarras aux affaires publiques, ce qui aidera à maintenir la bonne foi du Gouvernement et son crédit, ce qui permettra au Gouvernement de remplir les engagements auxquels mon très honorable ami a fait allusion, mais cela doit être le résultat d'une conférence entre les deux côtés de la Chambre, en entourant ce que nous pourrions accorder de telles conditions qui nous semblent actuellement absolument nécessaires dans l'intérêt public.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mes honorables amis de la gauche sont si peu heureux dans leurs efforts pour établir une distinction entre la situation qui existe cette année et celle qui existait au cours des années précédentes par rapport à ce crédit que je me permets de leur offrir mes sympathies. La semaine dernière, ils se basaient sur une chose absolument différente de celle sur laquelle ils se basent cette semaine. On nous a dit la semaine dernière: "Nous ne pourrions pas accorder de crédit provisoire cette année parce que, lorsque des crédits provisoires ont été accordés à l'ancien gouvernement il y avait